





STAGE MULTI-ACTIVITES 2023

Du Samedi 29 Avril au Samedi 6 Mai 2023 Annecy – Haute-Savoie



Tous niveaux : Initiation à Autonome Jeunes -18 ans – Familles nous consulter

Nombre de places : 20 Places

Intensité physique : **

Une forme physique correcte est nécessaire.

Evaluation : vous pratiquez régulièrement du sport. Vous faites de l'escalade 2 fois

par semaine.

Pour le Canyon, vous savez nager.

En fonction du niveau des participants et des <u>conditions météorologiques</u>, le programme et la destination du stage peuvent être modifiés (cf. conditions générales d'inscription).







Programme:



Via-Ferrata:

- La cordée des Dahuts (PD+)
- Rocher Cornillon (AD+)
- La tour du Jalouvre (D-D+)
- La Roche à l'Agathe (PD-D-D+ ou ED)

<= La Roche à l'Agathe (Cat 2021)

Escalade:

- Grande Jeanne (132 voies du 4b au 7c) Tous
- Ablon (230 Voies du 4b au 8b) Bon grimpeur
- Angon (15 Voies du 3c au 5b) Famille
- L'eau vive (24 voies du 6a+ au 8b) Expert!

La Grande Jeanne (Titouan 2012) =>





Canyons:

(Selon les conditions d'eau)

- Reposoir (V4a2II) Famille
- La Mine (V4a2IV)
- Angon (V4a3II)
- La Belle Inconnue (V4a1III)

<=Reposoir (Raph – Franck 2021)

Chaque participant sera libre de pratiquer ou non chaque activité proposée.

L'encadrant pourra refuser une personne sur une activité.

Nombreuses randonnées en plus dans le secteur









Tour du Jalouvre 2021

TARIF LICENCIE ALTIROC/A.M.V.Y:

Hébergement en Mobil-home : 295€ (En fonction des disponibilités camping)

Hébergement en camping possible : 210€

TARIF LICENCIE FFME Département de l'Essonne : + 40 € (Pris en charge par CT) (Hors Alti'Roc/A.M.V.Y)

TARIF LICENCIE FFME (hors Alti'Roc – Hors Département de l'Essonne) : + 40 € (Paiement en plusieurs fois possible – nous consulter – Chèque à l'ordre d'ALTI'ROC)

PRET MATERIEL ALTI'ROC

- Le prêt des combinaisons et baudriers, longes, descendeurs canyon
- Les Longes de via-ferrata
- Les casques

LOCATION MATERIEL A.M.V.Y: A l'étude!

Matériel Canyon (Hors Chaussures): Max 30 € par jour

Matériel de Via Ferrata : Max 20 € par jour

(Chèque à l'ordre d'A.M.V.Y)









Compris dans le stage :

- L'encadrement
- L'hébergement en Camping
- Les repas des soirs du 29 Avril au 5 Mai
- Les petits déjeuners du 30 Avril au 06 Mai
- Le matériel collectif (cordes...)
- La bonne humeur ;–)!

Stage encadré par des Bénévoles des Clubs. Catherine, Seb, Yann & Franck

Non compris dans le stage :

- Le matériel personnel :
- Les repas individuels pendant la journée

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

ALTI'ROC

Franck MATHUBERT 06 64 01 48 87 mfamily@numericable.fr

24 Av Jules GUESDE

91200 Athis-Mons

A.M.V.Y

Yann MICHAUD 06.07.29.20.51

yann.michaud@gmail.com

2 Rue de l'Espérance

91800 Brunoy







FICHE D'INSCRIPTION MULTI-ACTIVITEES 2023

NOM:	Prénom :	FEDERATION
Adresse :	Ville:	FÉDÉ
Code Postal :		
	Date de Naissance :	
N° de Licence FFME :	Club :	
N° de Tél fixe :	N° de Tél portable :	
E-mail personnel (important) :		
Niveau escalade en Tête		
en falaise :	et en salle :	
Niveau CANYON : (entourer la mention utile)		
Débutant (jamais fait) - Déjà fait - Confirmé – Expert		
Niveau VIA-FERRATA : (entourer la mention utile)		
Débutant (jamais fait) - Déjà fait - Confirmé - Expert		
J'ai une voiture – Nombre de places :		
Personne à prévenir en cas d'accident :		
NOM: Prénom	Prénom :	
N° de Tél fixe : N° de 1	N° de Tél portable :	
L'inscription au stage, vaut acceptation des conditions géné ce document.	rales d'inscription disponibles en annexe d	e
Pour VALIDER votre inscription, merci de renvoyer cette fich	ne de renseignements complétée,	
+ Une photocopie de votre licence FFME 2022/2023 + Un chèque à l'ordre d'ALTIROC <mark>(Montant fonction de votre</mark> + Si location matériel, un chèque à l'ordre de l'AMVY <mark>(Montant</mark>		
Les inscriptions ne deviendront définitives qu'après remise du chèque à l'ordre d'Altiroc, par ordre de réception des dossiers d'inscription.		
Date:	Signature :	







Conditions générales d'inscription

1. Inscription

Les conditions générales d'inscription des associations A.M.V.Y et Alti'Roc sont réputées connues et acceptées dès le premier paiement, (acompte compris) et quel que soit le mode de paiement (chèque, carte bancaire, espèces). Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant des associations A.M.V.Y et Alti'Roc impliquent aussi la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'inscription. Conformément à l'article L.121-20-4 du code de la consommation, les personnes inscrites à un programme sportif ne bénéficient pas du délai de rétractation de sept jours.

L'inscription est prise en compte et validée uniquement après réception de l'intégralité du paiement, sous réserve de places encore disponibles par ordre de réception des dossiers d'inscription.

2. Modification

Avant le départ, Les associations A.M.V.Y et Alti'Roc peut être contrainte de devoir modifier un élément essentiel du programme sportif en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, des motifs inspirés par l'intérêt général, ou la sécurité des participants. Les clubs informeront les participants de ces modifications, lesquelles pourront comporter une proposition d'éléments de substitution équivalente au programme initialement envisagé. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

En cas d'annulation du stage, sans proposition d'un programme équivalent, les clubs procéderont aux remboursements des frais avancés. (Sous réserve de frais engagés et non remboursable)

Après le départ, durant le stage, le programme sportif peut subir des modifications ou des aménagements, en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement A.M.V.Y et Alti'Roc sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

3. Annulation

De votre fait

Toute notification d'annulation doit être faite aux adresses courriels suivantes : <u>altiroc@gmail.com</u> et organisateurs. Il vous incombe de vérifier que l'information a bien été prise en compte par les organisateurs.

Jusqu'à 80 jours avant le départ :

Alti'Roc procédera au remboursement du stage, déduction faites des frais engagés par l'association non remboursables auprès de ses partenaires.

Jusqu'à 60 jours avant le départ :

Frais d'annulation : 30% du montant du stage

Entre 30 et 60 jours avant le départ :

Frais d'annulation : 80% du montant du stage

Entre 29 jours et le jour du départ : aucun remboursement ne sera effectué.

Du fait des associations A.M.V.Y et Alti'Roc

Les associations peuvent être exceptionnellement contrainte d'annuler votre programme sportif si :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas, l'Association vous en informera au plus tard 7 jours avant le départ,
- les conditions de sécurité l'exigent, en cas d'événements imprévisibles. Si aucun programme de substitution équivalent n'est proposé, l'association procèdera au remboursement de votre stage.

En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

Amicale Montagnarde du Val d'Yerres - AMVY - Escalade et sports de

altiroc@gmail.com - http://altiroc.fr -06 28 09 89 01







Les prix de nos programmes sportifs ont été calculés au plus juste en fonction des conditions économiques connues au moment de l'organisation du stage. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Ils sont susceptibles de modifications éventuelles qui s'appliquent à toutes les personnes déjà inscrites ou désirant s'inscrire

5. Règles de fonctionnement et de prudence

Une extrême prudence est recommandée au cours du programme afin d'éviter tout incident risquant de perturber le déroulement normal du programme sportif non seulement pour vous-même mais aussi pour l'ensemble du groupe. Chaque participant doit se conformer aux règles propres à la vie sur un centre d'hébergement ou lors d'un programme sportif itinérant se déroulant en plein air. Les associations A.M.V.Y et Alti'Roc se réservent le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

6. Niveaux techniques et pratiques

Les programmes sont classés selon des critères d'intensité. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence habituelles et propres à la pratique d'activités physiques. Nous vous invitons vivement à consulter les niveaux techniques et pratiques de chaque activité et à prendre connaissance des documents éventuellement obligatoire pour certaines activités.

7. Matériel

Les matériels fournis varient d'un programme à l'autre. Pour certains programmes seul le matériel collectif ou "lourd" est prévu (Alpinismes, escalade, ski de randonnées...) ; vous devez donc vérifier dans les informations pratiques reçues lors de votre inscription quel type de matériel individuel emporter (chaussures, sac à dos, duvet, etc.).

L'A.M.V.Y pour certaines activités louera du matériel. Le coût de ces locations sera partiellement supporté par ses adhérents.

Important : tout matériel sportif vous appartenant reste sous votre responsabilité en cas de vol ou de dommages. De plus, la responsabilité des associations A.M.V.Y et Alti'Roc ne peuvent être recherchée en cas de vol ou de détérioration de vos effets personnels survenant à l'occasion d'un programme sportif itinérant se déroulant en plein air. Le matériel confié par Les associations A.M.V.Y et Alti'Roc est sous votre responsabilité. En cas de détérioration de celui-ci, vous serez redevable du montant de la réparation ou de son remplacement.

8. Assurance - Licence FFME

La licence et l'assurance proposées par la FFME sont obligatoires sur les stages organisés par Les associations A.M.V.Y et Alti'Roc. La souscription d'une licence journée est possible, et devra être souscrite avant le départ par l'intermédiaire des associations A.M.V.Y et Alti'Roc.

9. Informatique

En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, pour que votre inscription puisse être traitée, vos réponses sont obligatoires ; le défaut de réponse rendant impossible votre inscription. Vous disposez d'un droit d'accès de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, envoyez votre demande par courrier aux adresses courriels suivantes : altiroc@gmail.com et organisateurs.

Sauf avis contraire de votre part, les associations A.M.V.Y et Alti'Roc se réserve la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations (courrier, mail ou SMS). Toute infraction aux dispositions de la présente loi est prévue et réprimée par les articles 226-16 à 226-24 du Code pénal.